



LE BLAINVILLOIS

Septembre 2011
Nouvelle édition n° 30

Blainville, j'y vis bien

DANS CE NUMERO

- Le Photovoltaïque sur les toitures neuves
- Les éco-gestes
- Un été bien chargé

DANS VOS AGENDAS

Commune de Blainville-sur-l'Eau

Vendredi 23 septembre
20h30
Maison des Fêtes et de la Culture
Entrée gratuite

PETITE ENFANCE

Les crèches Bergamote et P'tits Mousse disposent encore de places disponibles pour la rentrée de septembre. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous renseigner en allant directement dans les structures, les équipes vous accueilleront avec plaisir.

Retrouvez également la vie blainvilloise
et toujours plus d'images sur
www.blainvillesurleau.fr

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Pendant ces deux mois d'été

- de nombreux enfants ont bénéficié de moments de détente, de convivialité avec de nombreuses activités proposées par les animateurs de l'accueil de loisirs Macaron. Ils ont, en plus, eu le plaisir et la chance de profiter d'une plage de sable fin créée tout spécialement pour eux par nos agents communaux,
- grâce à l'opération premier et deuxième départ en colo, avec le concours du Centre Communal d'Action Sociale, d'autres ont pu partir en vacances et rechercher le soleil,
- grâce à un accueil organisé durant toute cette période estivale en coordination avec la commune de Damelevières, de nombreux parents ont trouvé un mode de garde pour leur bébé.

Et durant ces deux mois d'été où les congés protocolaires ont été accordés, la rentrée scolaire et celle des différents services a été préparée avec le concours de nos équipes d'agents municipaux disponibles et des élus en charge de ceux-ci :

- les nouveaux marchés pour le transport, la restauration et les fournitures scolaires sont signés,
- l'ouverture de deux postes d'agent spécialisé école maternelle en contrat unique d'insertion est en cours de finalisation pour l'école maternelle Jean Jaurès,
- les inscriptions et l'organisation des accueils de loisirs et périscolaires Macaron et Brimbelle sont finalisées,
- la rentrée de l'École de Musique Municipale est en cours avec l'ouverture de deux nouvelles classes pour l'enseignement de la trompette et de la basse,
- les animations sont prévues à la Médiathèque l'Eau Vive,
- les travaux d'aménagement et d'entretien des espaces et bâtiments publics tout comme la réfection des toitures des écoles élémentaires sont réalisés.

Voilà, tout est prêt pour une rentrée sereine, alors

TRÈS BONNE RENTRÉE à toutes et tous.

Annie FARRUDJA,

Le maire

A NOTER

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le **lundi 05 septembre** à partir de 14h30. Prendre rendez-vous par téléphone : 03 83 75 70 05.

Fermeture exceptionnelle

Le CCAS sera fermé les **mercredi 28 et jeudi 29 septembre 2011**. Le Point Accueil du Haut des Places sera fermé le **mercredi 28 septembre**.

Repas du temps libre à la salle de restaurant de la M.F.C.

Les **mercredis 14 et 28 septembre**. Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Scrabble

Reprise le **20 septembre** - MFC salle de restaurant à partir de **14h15**.

Tickets Etudes

Ils s'adressent aux jeunes blainvillois nés entre le 1er janvier 1987 et le 31 décembre 1995 qui poursuivent des études universitaires ou qui se trouvent en formation professionnelle non rémunérée (BAC Pro, BEP, CAP, etc... n'ouvrent pas droit à l'aide). D'un montant de 75 euros par an renouvelable sur 3 ans maximum, cette aide permet d'alléger les charges liées à la formation. Pour en bénéficier s'adresser au bureau du C.C.A.S. les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou le mercredi de 9h00 à 12h00. Tél. 03 83 75 50 32.

Tickets jeunes sports loisirs culture

Pour les Jeunes de 6 à 18 ans (nés entre le 01.01.1993 au 31.12.2005) : Planche de 40 euros à utiliser dans toutes les associations et clubs de Blainville-sur-l'Eau et Damelevières pour alléger les frais d'inscriptions.

Vente de bois de chauffage

La commune vend du bois de chauffage aux habitants de Blainville-sur-l'Eau. Chaque foyer intéressé doit s'inscrire en mairie. 44 euros le stère (coupé et livré) toutes essences confondues. Le bois vendu nécessite un temps de séchage, au minimum d'un an, avant son utilisation.

Le Maire déclinera toutes responsabilités concernant d'éventuels incidents.

Houppiers

Cet automne, il y aura des houppiers (têtes d'arbres) à couper (hêtre - charme - chêne) dans la forêt communale du Vacquenat (8 euros le stère). Équipement de sécurité obligatoire (pantalon anticoupe pour celui qui tronçonne, casque et chaussures de sécurité). Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le **17 septembre 2011** au 03 83 75 70 05.

CCVM - Collecte des objets encombrants

Mercredi 14 septembre 2011 - Sortir les objets la veille au soir après 20h00.

La vie commerçante

Bienvenue à Pascal et Isabelle GUERARD. Après 15 années d'expérience à Saint-Lô dans la Manche, ils reprendront dès le 2 septembre la boulangerie Montani, la famille Montani étant partie sous le soleil du sud. Bonne chance à tous.

CULTURE ET LOISIRS

Médiathèque l'Eau Vive : Atelier illustrations



Jean-Marc MATHIS vient faire un tour à la Médiathèque l'Eau Vive. Né d'un père alsacien et d'une mère basque, Jean-Marc Mathis ne parle ni le basque ni l'alsacien. A priori, il était fait pour travailler dans le bâtiment, mais le goût du

dessin et l'envie de raconter des histoires furent les plus forts. Ancien étudiant de l'école de l'image d'Épinal et des Beaux Arts de Nancy, il a exposé à Épinal, Nancy, Frouard, Lunéville, Paris, Genève et Liège. Il travaille comme illustrateur et auteur de bandes-dessinées pour diverses revues et journaux, et se consacre davantage aux livres jeunesse depuis l'année 2002.

Jean-Marc Mathis est l'auteur de la série des Boris et des Lucien (le pingouin musicien), de Vincent mon frère mort-vivant, des trois tomes du Roman de Renart (illustrés par Thierry MARTIN) et de très nombreux autres albums ou romans destinés à la jeunesse. Il sera à la Médiathèque pour partager un moment de discussion et de dessin.

> **Mercredi 21 septembre - 14h00 - 15h30 > 6 - 9 ans**
15h30 - 17h00 > 10 - 12 ans.

Un deuxième semestre actif



Le programme des animations de la Médiathèque pour le second semestre est désormais disponible. Tout en gardant le rythme d'un événement par mois, ou plus, le choix des activités culturelles reste de qualité.

26 octobre - Diaporama présenté par Guy LEJAILLE, auteur lorrain.

Novembre - Prix de l'album illustré, thème : un Noël à Blainville-sur-l'Eau

Décembre - Exposition "Noël et les autres fêtes de l'hiver"

13 Décembre - Soirée littéraire

Les nouveautés de la Médiathèque sont sur www.blainvillesurleau.fr



CINEMA

Fort de son succès populaire, le CCAS de Blainville-sur-l'Eau renouvelle l'opération "Et si on allait au cinéma", toujours en partenariat avec l'Impérial de Lunéville. Le principe pour cette nouvelle année d'activité reste le même, une séance au tarif préférentiel de 4 euros avec la nécessité de réserver sa place au préalable.

De très nombreux Blainvillois de tous les âges ont profité de ces séances l'an passé, s'organisant parfois entre eux pour les transports. Ces après-midi (ou soirées) cinématographiques restent des moments conviviaux appréciés par tous, le choix des films s'avérant toujours judicieux. Prochaine séance le mercredi 21 septembre.

Et si on allait au cinéma

Le CCAS propose, en lien avec le cinéma Impérial de Lunéville, une séance **le mercredi 21 sept. à 17h30**

4 euros la place à régler au moment de l'inscription.

Le transport sera organisé en fonction du nombre de participants.

SÉANCE OUVERTE À TOUS adultes et enfants.

INSCRIPTIONS AU CCAS 14 rue des Écoles **les vendredi 16, lundi 19 et mardi 20 septembre de 15h00 à 17h00.**

CHEZ NOS VOISINS

Dimanche 25 septembre

Auto-journée : 33ème Slalom-Auto

Organisé par l'ASA Nancy et le Comité des Fêtes de Damelevières

Animation permanente de 10h00 et 18h00

Accès gratuit - Buvette - Restauration

CCVM

La Communauté de Communes du Val-de-Meurthe inaugure le **dimanche 18 septembre 2011** ses nouveaux sentiers de randonnées.

A cette occasion, de nombreuses animations proposées par les associations du territoire, seront réparties toute la journée sur les sept Communes de la CCVM (Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Damelevières, Mont-sur-Meurthe, Rehainviller et Vigneulles). Trois randonnées guidées par le Club Vosgien du Val-de-Meurthe permettront également de découvrir les richesses de notre patrimoine local. (Cette manifestation se clôturera par un spectacle de danse sur l'aire de loisirs de Damelevières.) Possibilité de restauration sur place. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de la CCVM : www.cc-valdemeurthe54.fr.



CELEBRATION

Cérémonies de la Libération de 1944

Dimanche 11 septembre 2011 - 67ème anniversaire de la Libération de 1944 - 69ème anniversaire de la création du groupe Lorraine 42

10h30 : Service religieux en l'église de Blainville-sur-l'Eau,

11h20 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Blainville-sur-l'Eau avec la participation de la fanfare des Libellules,

11h35 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Damelevières avec la participation de la fanfare des Libellules,

11h45 : Dépôt de gerbes Stèle du Souvenir – Rond point de la Tuilerie à Blainville-sur-l'Eau,

12h00 : Vin d'Honneur offert par les deux municipalités, Mairie de Damelevières - Salle Nelson Mandela.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Dimanche 04 septembre : thé dansant dès 14h00

Amitié-Partage propose un thé dansant à la Maison des Fêtes et de la Culture, animé par l'orchestre "Dancing" . L'entrée est de 7 euros.

Samedi 10 septembre : gala des arts martiaux

L'aïkido propose son désormais traditionnel gala des arts martiaux. De nombreuses disciplines présentées (Taekwondo, nippon kempo, judo, ju-jitsu, self-défense...), et un moment pour le public pour prendre des renseignements auprès des sportifs et des clubs présents. Début de la soirée à 20h30, Salle des sports du Haut des Places.

Du 12 au 16 septembre : Orage

Si vous souhaitez pratiquer la danse moderne chorégraphique, le groupe Orage vous accueille du 12 au 16 septembre de 17h30 à 19h00 à la salle communale du Haut des Places. Renseignements au 06 81 36 80 91.

13 et 15 septembre : Expression Danse

De nouveaux cours de danse (contemporaine, classique et essais chorégraphiques) pour les enfants dès l'âge de 7 ans et les adultes. Inscriptions les 13 et 15 septembre de 18h30 à 20h30 à l'école Louis Aragon à Damelevières. Reprise des cours le 20 septembre, 2 cours d'essais gratuits. Renseignements au 07 86 21 06 08.

Samedi 17 septembre : Après-midi sportif - de 14h00 à 17h00

Organisé par l'ASHJA au profit des enfants et adultes handicapés. Jeux surdimensionnés, pêche au canards, jeu du sac... Inscriptions sur place dès 13h30, 1 euro par personne, remise des coupes vers 17h00. Renseignements auprès de Paul BRANDMEYER au 03 83 75 88 00.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

UNE VILLE EN JACHERE

Que s'est-il passé cet été à Blainville ?

À part l'herbe qui pousse, pas grand-chose !

Rassurez-vous les chantiers entamés sont bien arrêtés. Les équipes techniques sont tantôt ici, tantôt là... Elles semblent désemparées, bien qu'occupées. Ordre, contre-ordre, désordre. Qui est responsable ?

Profitez de ce fantastique été pour faire de magnifiques clichés de nos rues abandonnées aux fissures, trous et végétation de toutes sortes.

Heureusement que la musique de nos voisins damelibériens vient égayer nos soirées qui frisent la neurasthénie !

Nous avons trouvé quel était le thème annuel du fleurissement local. Cet été, nous sommes en plein "Far West". Merci de nous avoir laissé passer une saison dans une ville fantôme. L'illusion était parfaite !

Si, comme nous, vous gardez un souvenir impérissable de cet été, pensez à nous envoyer vos clichés à blainville.autrement@laposte.net. Ils pourraient donner lieu à une belle exposition à notre médiathèque !

En revanche, nous vous proposons pour 2014 de réfléchir au thème Blainville Ville Propre et Accueillante... AUTREMENT, car l'image de notre cité se dégrade tellement qu'il faudra mettre en place des moyens efficaces pour améliorer la propreté et l'entretien des rues et des espaces publics, proposer des animations innovantes ; c'est-à-dire ... restaurer la qualité de vie à Blainville.

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

UN ETE COMME ON L'AIME

L'été à Macaron

Durant tout l'été, les équipes de Macaron ont accueilli environ 135 enfants dans les locaux de la cours Jean Jaurès. Et cette année, un événement marquant, une plage a été créée au sein même du préau de l'école Jules Ferry. Ces 45 tonnes de sable étalés sur 150 m² ont permis aux jeunes vacanciers de voyager dans des contrées lointaines sans s'éloigner de chez eux. Perdus sur une île déserte ou créateurs de châteaux de sable, ces activités se sont inscrites dans le programme estival préparé par l'ensemble de l'équipe d'animation qui comprenait également d'autres thèmes comme "Contes et légendes d'ici et d'ailleurs" ou "Les expériences du Docteur Mac Haron".



Deux mois de vacances particulièrement joyeux pour tous, tout en conservant une dimension éducative et pédagogique très importante. Des réalisations impressionnantes en 2011, il faudra faire encore mieux en 2012 et Macaron s'y prépare déjà.

Tous aux P'tits Mousses

Comme l'année dernière déjà, les communes de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières ont effectué un été en commun pour les structures d'accueil de jeunes enfants. En s'appuyant sur la demande des parents, les enfants des structures ont été accueillis en juillet aux Loupiots de Damelevières et aux P'tits Mousses de Blainville-sur-l'Eau. En août, compte tenu d'une demande moins importante, tous les enfants ont pu séjourner aux P'tits Mousses.

Pour chacune des périodes, les exigences de qualité furent les mêmes dans les structures : l'encadrement des jeunes enfants devait être effectué par les personnes ayant leur charge tout au long de l'année. Des visages connus : important pour la



sérénité des plus petits. Cela implique donc "l'échange" des agents référents sur les deux collectivités et la mixité des équipes. Résultat concluant pour les enfants, les parents et les équipes, tous se disent "à l'année prochaine !".

C'est la rentrée

Macaron et Mirabelle réouvrent leurs portes dès le **lundi 5 septembre** pour les activités périscolaires et les mercredis récréatifs. Cette année encore, l'équipe a organisé l'année en thème afin de proposer une continuité aux enfants. Le programme sera très prochainement disponible. L'École de Musique Municipale fait également sa rentrée avec les inscriptions le **vendredi 9 septembre de 18h30 à 20h30** dans ses locaux de la MFC. Les disciplines enseignées seront la flûte traversière, la guitare, la basse, le piano, le chant et la batterie. Deux nouvelles disciplines vous seront proposées cette année : la trompette et le tuba. Reprise des cours le **lundi 12 septembre**, pour tous renseignements, contacter Madame Lecompte au 06 44 29 96 91 ou à ecoledemusique@blainvillesurleau.fr

SANTE PUBLIQUE

L'eau potable de Blainville, d'une excellente qualité

Le Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville-Damelevières (S.I.E) a délégué production et distribution de l'eau potable à un fermier, la SAUR, qui contrôle en outre la qualité de l'eau fournie aux habitants par une analyse hebdomadaire, complétée par un contrôle mensuel par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

- En 2010, la station blainvilloise a traité **511 312 m³** d'eau pompée dans la Meurthe, a distribué **496 098 m³** par l'intermédiaire d'un réseau linéaire de 50 km, avec un rendement de **67,1 %**.
- Les **2 756** abonnés de Blainville-Damelevières ont consommé **316 642 m³** d'eau.
- Le bilan 2010 des différents contrôles sanitaires effectués par l'ARS, souligne le respect des conformités bactériologiques et physico-chimiques de l'eau potable fournie, en la qualifiant "**d'excellente qualité**".
- Un bémol cependant : une analyse du 12 juillet de cette année a fait apparaître un problème mineur, rapidement résolu par la SAUR : un taux de chlorite de 0,32 mg/l.

Le chlorite est un sous-produit de désinfection dont la référence de qualité ne doit pas dépasser 0,2 mg/l. **Le dépassement de ce taux étant faible dans la quantité et la durée**, la correction ayant été apportée rapidement, c'est un incident mineur, **sans conséquence pour la santé**.

- **Suite à la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima** le 11 mars 2011, la radioactivité de notre eau a été contrôlée, avec les résultats suivants :



Dates de contrôle	Activité Césium 137	Activité Iode 131
18 avril 2011	<0,15 Bq/l	<3,81 Bq/l
25 mai 2011	<0,10 Bq/l	<0,28 Bq/l
16 juin 2011	<0,25 Bq/l	<0,42 Bq/l

Tous les résultats sont inférieurs à la limite de quantification pour les paramètres contrôlés. L'eau du SIE est donc de qualité, vous pouvez la consommer sans crainte et sans modération.

CITOYENNETÉ

Aboiements intempestifs

Il est prévu par la loi que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage, que ce soit de jour ou de nuit. C'est moins l'intensité ou la force des aboiements mais davantage la répétition et la durée qui sont pris en compte pour apprécier s'il y a ou non trouble du voisinage.

La première démarche doit être faite à l'amiable

Allez d'abord voir votre voisin et informez-le oralement de la gêne occasionnée par les aboiements de son chien. S'il ne fait rien, envoyez-lui alors une lettre lui rappelant la règle en la matière (article 1385 du Code Civil, article R.1336-7 du Code de la Santé Publique, article R.623-2 du Code Pénal, par exemple), suivie 2 semaines plus tard d'une lettre recommandée, s'il n'a pas obtempéré.

Si vos courriers n'aboutissent pas

Contactez le conciliateur de justice. Il assure une permanence en mairie et son intervention est gratuite. Il vous réunira avec votre voisin afin de trouver une solution à l'amiable. Cette formule évite le recours au tribunal souvent coûteux et long.

La procédure judiciaire n'est envisageable que si les troubles persistent malgré toutes les actions précédentes. Adressez alors une lettre au Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de Nancy, et portez plainte à la gendarmerie. Pour étayer votre plainte, joignez-y les témoignages d'autres voisins et les constats d'huissier.

Votre voisin encourt une amende et peut, si vous vous portez partie civile, être condamné à verser des dommages et intérêts.

Vous qui avez un chien, ne le laissez pas seul, pensez au voisinage. Si vous ne pouvez faire autrement sachez qu'il existe aujourd'hui des colliers anti-aboiements efficaces et bon marché à ultrason ou à stimulation électrostatique.

Dès qu'il aboie, le chien ressent une sensation très désagréable, comprend rapidement et cesse d'aboyer.

Vous pouvez également vous adresser à votre vétérinaire car il existe un produit sous forme de diffuseur électrique ou de collier, permettant d'apaiser et de calmer les chiens anxieux. Son mode de fonctionnement est simple : il disperse dans l'air des phéromones d'apaisement identiques à celles qui sont sécrétées par la mère pendant les quelques jours qui suivent la mise-bas pour rassurer ses chiots. Ces phéromones agissent sur l'état émotionnel du chien diminuant ainsi son stress.

À noter également, parce que les canidés ne sont pas les seuls concernés par la loi, que nos amis les chats doivent faire l'objet d'attentions particulières de la part de leurs propriétaires. En effet, la prolifération des félins est un phénomène fréquemment constaté par les citoyens. Il est donc nécessaire de recommander aux amoureux des chats de les stériliser dès leur plus jeune âge afin de résoudre ce problème.



DISPOSITIF

Adoptons les éco-gestes !

C'est avoir un comportement citoyen qui contribue au respect de l'environnement par des actes individuels qui consistent à changer nos manières de se chauffer, de s'éclairer, de consommer l'eau, de se déplacer, ou encore de recycler, et de consommer de façon responsable.

En partenariat avec ICF, le Conseil Général, EDF, le Service Action Régionale de l'Action Sociale, le Secours Catholique et l'Udaf, les CCAS de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières se sont engagés à faciliter la modification des comportements en participant au financement d'une action Kit Énergie Solidarité en accompagnant les ménages pendant un an pour avoir une consommation raisonnée des énergies et de l'eau.

Au total, ce sont donc 18 familles locataires qui se prêtent au jeu des éco-gestes depuis avril.

Elles ont accepté de faire évoluer leur comportement au quotidien et de développer des gestes citoyens, grâce aux conseils de bénévoles, élus et professionnels, formés par EDF et dont le rôle est d'assurer le suivi des familles impliquées.

Les accompagnateurs interviennent chaque mois pour faire le point avec les familles. Leurs messages : adopter des éco-gestes dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de la consommation. C'est à la fois faire des économies et agir pour l'environnement.

Après le 1er bilan trimestriel de cet accompagnement, les bénéficiaires de ce dispositif souhaitent vous faire partager les principaux changements de leur quotidien :

- couper la veille des appareils électriques et installer des ampoules basse consommation
- ne plus laisser couler l'eau lors du brossage des dents
- éteindre la lumière quand je sors de la pièce
- préférer une douche au bain
- mettre un couvercle sur la casserole
- adapter la casserole à la plaque de cuisson

"Si chacun y met du sien, ensemble, nous ferons des économies d'énergie et d'argent" suggère un bénéficiaire du dispositif.

On a tous à y gagner !!



UN ETE DE TRAVAUX

Des travaux au 4 coins de la Commune

Traditionnellement, les deux mois d'été sont l'occasion pour les agents du Centre Technique Municipal d'effectuer un bon nombre de travaux dans les établissements scolaires de la Commune. Si la rénovation des toitures reste bien évidemment la partie visible de l'iceberg, ce sont près de 80 interventions qui auront été effectuées. Travaux de peinture (casier, garde-corps...), réalisation de nouvelles lignes téléphoniques, vérification des alarmes ou remise en état général des éclairages, renforcement d'éléments de maçonnerie, fabrication et mise en place de plinthes, remise en état de descentes d'eau pluviales, remplacement de lavabos, jusqu'à la révision des jouets et du mobilier, tous les corps de métiers ont profité de l'absence des enfants pour leur préparer une rentrée sous les meilleurs auspices.

Et il n'y a pas que dans nos écoles que les agents sont intervenus. Travaux dans les crèches, à Macaron et à Mirabelle, création et entretien des massifs, pose de bornes de sécurisation sur la chaussée, réfection de tampons-routes ou d'avaloirs, comblement de trous à l'aide d'enrobé à froid... des ouvrages qui, sans être particulièrement spectaculaires, participent au mieux-vivre de tous.



Le photovoltaïque sur les toitures neuves des écoles

L'école primaire Jules FERRY et l'école élémentaire du Haut des Places étaient coiffées par des toitures d'origine, laissant passer des trombes d'eau en cas d'orage et causant les pires désagréments aux locataires, enseignants et élèves de ces immeubles.

Les surfaces à réfectionner, respectivement de 2000 m² et 370 m² laissaient craindre un coût important pour la commune, et ce dans le cadre d'un budget contraint.

La solution retenue comporte deux avantages : l'ensemble des travaux est autofinancé sur 20 années, tout en faisant un geste écologique pour la planète.

Sur chacune des écoles sont en cours d'installation des panneaux photovoltaïques, combinés avec de la toiture traditionnelle en tuiles.

Des modules en silicium monocristallin de type HIT Sanyo (dernière technologie), transforment les photons composant la lumière du soleil, en courant continu transisant ensuite par des onduleurs de marque SMA, pour être injecté dans le réseau EDF sous forme de courant alternatif.

Cette énergie durable est vendue à EDF à 0,406 euros le kWh, prix garanti par l'Etat pendant 20 ans. Matériel et niveau de production sont également garantis par le constructeur et l'installateur choisi après lancement d'un marché public (MAPA), la Sarl THOMAS de VAUCOULEURS (55) assurant la partie toiture traditionnelle, et ECOSOL Energies de GONDREVILLE (54) installant les générateurs solaires.

A Jules FERRY, 182 m² de panneaux pour une puissance de 33,84 kW nous assureront une production annuelle de 36 310 kWh (soit la consommation annuelle de l'école actuellement), entraînant un revenu de 14 741,86 euros annuel et un gain de CO2 évité de 32 131 kg/an.

Le générateur du Haut des Places comporte 167 m² de panneaux pour une puissance de 31,02 kW, soit une production annuelle de 32 727 kWh pour un gain de 13 287,16 euros annuel et une économie de 28 975 kg de CO2 par an.

La longévité théorique mécanique des tuiles et des panneaux est de 100 ans. La durée de vie des générateurs est de 25 ans.

L'ensemble des travaux a un coût de 570 156,02 euros HT que nous finançons par un emprunt.

Sur 20 ans, la production d'électricité vendue à EDF nous assure un quasi autofinancement des 2370 m² de toitures refaites entièrement, et nous aurons évité une pollution de 1 222 tonnes de CO2.

La dimension pédagogique est apportée par des panneaux didactiques installés aux portes des écoles.

À noter que concernant ce projet, le groupe d'opposition, qui dans sa précédente gestion avait omis de rénover ces toitures, s'est exprimé par 4 abstentions et une voix contre !



SPORTS

Basket

Inscriptions au cours des entrainement habituels.

Mercredi 07 septembre : mini-poussins - 17h15
poussins (ES) - 18h15

Jeudi 08 septembre : Benjamins (ES) - 17h15

Vendredi 09 septembre : Cadets - 19h00
Seniors - 20h30

Site internet du club : <http://pagesperso-orange.fr/acbd.basket>



Pétanque

Dimanche 02 octobre : challenge Silvert (tri/mixte) - 14h30

Football

Dimanche 04 septembre

Équipe 1 : Champigneulle RC / Blainville - 15h00

Équipe 2 : Blainville / Lunéville FC2 - 15h00

Dimanche 11 septembre

Équipe 1 : Blainville / Vagney - 15h00

Équipe 2 : Viterne et Madon / Blainville - 15h00

Dimanche 25 septembre

Équipe 1 : Thaon / Blainville - 15h00

Équipe 2 : Blainville / Dombasle FC - 15h00



ANIMATIONS



Au Cabaret du Lapin Noir

De et avec Félix Lobo, Eric Mie, Armelle Witzmann et Fabrice Colombéro

Spectacle hommage aux chansonniers Montmartrois de la fin du XIXe comme Bruant, Richepin, Mac Nab etc. Quatre comédiens-chanteurs, un piano, une guitare et une "patouche" (petit accordéon d'égoïste) nous plongent sans tricherie dans un Cabaret du Montmartre de BRUANT, COUTÉ, MAC-NAB, RICHEPIN, ALLAIS et

autres piliers du Chat Noir ou du Lapin Agile. La chanson y est plus réelle que réaliste, les bons mots fusent, et l'irrévérence fait la nique aux sempiternelles révisions académiques de l'esprit de la butte.

Commune de Blainville-sur-l'Eau

Vendredi 23 septembre
20h30
Maison des Fêtes et de la Culture
Entrée gratuite

Comité des Fêtes

LOTO d'Automne

2500 € de lots dont un voyage en Crète

Dimanche 25 septembre
14h00 - MFC

1 voyage en Crète d'une valeur de 500 €, 1 télé grand écran, 1 console de jeux, 1 gros appareil électroménager, 1 cafetière Pixie Nespresso, 1 centrale vapeur, 1 week-end Gourmand et de nombreux autres lots...

Ouverture des portes à 13h00
4 € le carton / 18 € les 8 cartons

Restauration et buvette sur place
Réservations : 03 83 75 70 05 ou 06 28 49 83 19 (à partir du 5/09/2011)

Organisé par le Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau

Loto d'Automne

Une nouvelle fois, le Comité des Fêtes vous invite pour un après-midi de plaisir et de jeu. Le Loto d'Automne, richement doté, vous permettra peut-être de repartir avec une télévision grand écran, une console de jeux, une cafetière Pixie Nespresso, un week-end gourmand ou encore un magnifique voyage en Crète.

L'ouverture des portes s'effectue dès 13h00, prix du carton 8 euros, les 8 pour 18 euros.

Réservation au 03 83 75 70 05 ou au 06 28 49 83 19.



Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour concernant des demandes spécifiques du comptable du trésor.

Le premier sujet concerne l'amortissement des subventions d'équipement pour l'aménagement de la gare nécessitant de préciser la durée et entraînant une décision modificative.

Le deuxième point concerne une admission en non valeur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2011 est soumis à l'approbation. Sans aucun commentaire, le compte-rendu est approuvé à la majorité (5 voix contre).

1 - Intercommunalité

La loi du 16 décembre 2010 prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale et fixe un calendrier des opérations. Ainsi, avant le 28 août 2011, la Commune est amenée à se positionner sur le projet soumis par le Préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 28 avril 2011.

Madame Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la position officielle des élus communautaires de la CCVM, réunis en session ordinaire le 23 juin 2011 et propose une délibération confirmant la délibération des élus communautaires de la CCVM sur la carte proposée par Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle. Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité (1 abstention) prend acte de la proposition de schéma de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et le maintien du périmètre existant de la CCVM.

En réponse à Mr Demonet, Madame le Maire précise que le point concernant l'éventuelle prise de compétences nouvelles par la CCVM n'est pas encore à l'ordre du jour. Dès lors qu'une nouvelle compétence serait prise par la CCVM, le débat viendra tant au conseil communautaire qui devra prendre alors une délibération pour la modification des statuts qu'ensuite les conseils municipaux de chaque commune membre de la CCVM devraient à la majorité qualifiée valider ou non.

2 - Embauche de saisonniers

À l'unanimité (une abstention), le Conseil Municipal autorise l'embauche de trois saisonniers et une délibération de principe autorisant Madame le Maire à recourir à des emplois saisonniers pour la durée de son mandat.

3 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal attribue :

- à l'unanimité 25 175 euros aux associations "Culture et Loisirs",
- à l'unanimité (une abstention) 1 644 euros aux associations "Scolaires",
- à l'unanimité 880 euros aux associations "Patriotiques",
- à l'unanimité (deux abstentions) 10 265 euros aux associations à "Caractère Social",
- à l'unanimité (deux abstentions) 25 205 euros aux associations "Sportives", Monsieur Martet précisant qu'il regrette la présence de l'ACCA parmi les associations sportives.

4 - Amortissement des subventions d'équipement

Après débat, le Conseil valide l'amortissement sur 15 ans et la décision modificative concernant l'aménagement de la gare.

5 - Admission en non valeur

Le Conseil autorise à l'unanimité l'admission en non-valeur pour une somme de 8,04 euros.

6 - Informations diverses

Madame le Maire rappelle que d'après l'article 10 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires, il est indiqué : La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté...et ce quel que soit le grade ou le statut des agents concernés.

C'est dans ce cadre qu'en tant qu'autorité territoriale elle a pris une décision en sanctionnant le comportement d'un agent communal vis-à-vis de son supérieur hiérarchique, et attribuant une sanction du 1er groupe à savoir un blâme ce qui a conduit au mouvement social du 1er juin que les élus de l'opposition ont soutenu par leur présence aux cotés des grévistes notamment.

Elle précise qu'elle n'admettra à aucun moment la violence et ce, quels que soient les agents en présence. Agir de cette façon, c'est protéger la victime mais aussi l'auteur contre le risque d'escalade de ladite violence et des conséquences qui pourraient en découler.

Par cette posture, elle a permis la protection de l'ensemble des agents, en ne cautionnant pas une ambiance propice à la surenchère verbale ou des faits plus graves.

Elle regrette, sur un sujet de régulation classique dans une administration, que les élus du groupe minoritaire dans leur tribune parue dans le Blainvillois de juillet-août, dénigrent les agents et notamment les personnels d'encadrement soumis comme tout fonctionnaire à un devoir de réserve. Cette position du groupe minoritaire peut conduire à envenimer une situation par la mise en place artificielle d'une querelle entre agents de différents cadres d'emplois.

Dans ce sens, Madame le Maire salue le travail remarquable de l'ensemble des agents, quel que soit leur grade ou leur fonction et remercie également les responsables de l'ensemble des services présents à Blainville-sur-l'Eau.

Et pour finir elle demande officiellement des explications sur l'article paru dans le Blainvillois de juillet/août, signé par les élus du groupe minoritaire.

Cet article désigne explicitement les cadres intermédiaires, dont certains légitimement, ont exprimé leurs craintes à Madame le Maire, face à la remise en cause de leur probité et de leurs obligations professionnelles de servir l'autorité territoriale.

Les fonctionnaires n'ayant pas la possibilité de publier un droit de réponse, c'est dans ce même esprit que Madame le Maire les assure de sa protection face aux propos tenus par le groupe minoritaire dans cet article.

A cette intervention de Madame le Maire, l'opposition n'a pas répondu.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance en souhaitant d'agréables vacances à tous ceux qui peuvent en bénéficier durant cette période estivale.